



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n° 2060354
dossier lié n° 2000044

Maisons-Alfort, le 23 janvier 2007

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
FUSILADE GOLD, n° intrant 2060354**

LA DIRECTRICE GENERALE

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 13 octobre 2006 d'un dossier, déposé par Syngenta Agro SAS, relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation FUSILADE GOLD.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence FUSILADE MAX, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 2000004, est en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2011 ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour FUSILADE GOLD est bien strictement identique à celle déclarée pour FUSILADE MAX ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation FUSILADE GOLD, présentée par Syngenta Agro SAS, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit FUSILADE MAX.

Pascale BRIAND